



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 7 avril 2025, à l'adoption du règlement suivant :

- 359-2025 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 7 088 195 \$.*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 9 mai 2025.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 20 mai 2025.

Marie-Josée Charron, greffière